

BUDGET 2021

BUDGET GENERAL

BUDGET CCAS

<h2>Note de présentation brève et synthétique</h2>
--

Sommaire

1-Cadre général du budget de la commune de Tanus

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités

2-2-Principales recettes

2-2-1- La fiscalité

2-2-2- Les dotations de l'Etat

2-2-3-Autres dotations

2-2-4-Autres produits

2-3-Principales dépenses

2-3-1- Participations aux organismes de regroupement

2-3-2- Participations transports scolaires

2-3-3-Subventionsd associations

2-4-Vue d'ensemble des dépenses et recettes de la section

3-La section d'investissement

3-1- Généralités

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement

3-3- Etat de la dette

4- Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale

5- Présentation agrégée budget principal et budget CCAS

6- Effectifs de la collectivité

7- Les élus

1--Cadre général du budget primitif de la commune de Tanus

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2021 a été voté le 19 avril 2021.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité : la section de fonctionnement permet la gestion des affaires courantes, la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, permettant à la commune d'assurer le quotidien.

2-2 Principales recettes

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget 2021 représentent 479 611 €

Les principales recettes du budget sont :

➤ Impôts et taxes (Taxes foncières bâti et non bâti, dotation compensation 3CS, fonds péréquation versé par l'Etat)	159 500 €
➤ Dotations (dotations Etat, dotation APC, récupération TVA)	141 645 €
➤ Autres produits gestion courante (logements locatifs, accueil familial, toiture photovoltaïques)	46 500 €
➤ Excédent reporté (résultat excédentaire 2020 repris en fonctionnement)	128 266 €

2-2-1-La fiscalité

Cette année le vote des taux des taxes communales a changé. En effet, les communes ne votent plus le taux de taxe d'habitation.

A compter de 2021, les communes percevront le produit de la taxe de Foncier Bâti : part communale + part départementale.

Le taux de référence 2020 est égal aux taux communal 2020 (12.77 %) + taux départemental 2020 (29.91%) = 42.68 %

L'écart entre le produit de Foncier Bâti perçu par le département revenant à la commune et la part théorique de TH « perdue » est ajusté par un coefficient correcteur de 0, 50477. Pour 2021 la contribution correctrice s'élève à 101 711 €.

2020				2021			
	Bases	Taux référence	Produits	Bases	Taux constants	Augmentation 1,00%	
Taxe habitation		7,39%	37 896		5 605		5 605
Taxe Foncier Bâti	471 674	42,68%	60 249	447 300	190 908	43,11%	192 831
Taxe Foncier Non Bâti	37 156	61,45%	22 798	37 200	22 859	62,06%	23 090
			120 943		219 372		221 526
Contribution coéf correcteur					-101 711		-101 711
Compensations exonérations			11 961		17 946		17 946
TOTAL PRODUIT TAXES			132 904		135 607		137 761
					Solde	2 703	4 857

Le conseil municipal a décidé de revaloriser le produit attendu des taxes communales 2021 de 1%.

Les taux des taxes votés sont donc les suivants : Taxe foncier bâti 43,11 %
Taxe Foncier Non Bâti 62,06 %

Le produit global est de 137 761 €, compensations des exonérations comprises. Les compensations d'exonérations sont versées par l'Etat pour compenser les exonérations qu'il met en place.

2-2-2- Les Dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 107 909 € dont 48 542 € de dotation forfaitaire, 45 784 € dotation de solidarité rurale, 10 556 € de dotation de péréquation, 3 027 € de dotation aux élus locaux.

2-2-3- Autres dotations

La commune perçoit une dotation annuelle de 14 240 € versée par La Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale. En contrepartie la commune met à disposition de La Poste un local avec toutes les charges y afférant, ainsi qu'un agent communal à temps partiel.

2-2-4-Autres Produits

La somme de 46 500 € est le produit de la location de 7 logements communaux, dont 4 destinés à l'accueil familial pour personnes âgées et ou handicapées.

5 466 € sont le produit de la location de la toiture de la halle Place du Ségala, couverte en panneaux photovoltaïques.

2-3- Principales dépenses

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2021 représentent 479 611 €. Elles correspondent aux principales charges suivantes :

➤ Charges générales (assurances, entretien bâtiments et voirie, électricité, eau, etc)	163 300 €
➤ Charges de personnel (salaires, assurances, charges sociales, médecine du travail, etc)	112 240 €
Autres charges	115 500 €
➤ (participation frais de fonctionnement des écoles (RPI Ségaviaur), de la médiathèque cantonale, entretien du bâtiment scolaire Ecole du Viaur (SIVU), transports scolaires, indemnités des élus, etc.)	
➤ Charges financières (intérêts des emprunts)	2 301 €
➤ Autofinancement des investissements	85 500 €

La part destinée à l'autofinancement des dépenses d'investissement est issue de l'excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1. Elle permet de financer les investissements sans systématiquement recourir à l'emprunt.

2-3-1-Participations aux organismes de regroupement

Ces dépenses, dont le montant prévisionnel est égal 73 300 €, figurent parmi les autres charges. Il s'agit des participations versées par la commune aux syndicats intercommunaux dont elle est membre :

➤ SIVOM de Pampelonne (Médiathèque cantonale , réseau d'école, château du Vergnet,...)	15 000 €
➤ SRPI Ségaviaur (fonctionnement des écoles de Pampelonne et Tanus)	45 000 €
➤ SIVU Ecole du Viaur (entretien et gestion du bâtiment Ecole du Viaur à Tanus)	9 600 €
➤ Ecole de Musique du Tarn (participation financière à l'accueil des enfants de la commune au sein de l'Ecole de Musique et de Danse du Tarn, par soucis d'équité face à la pratique d'autres activités sportives ou culturelles, les familles concernées remboursent cette participation à la commune)	200 €
➤ Centre de Loisirs Intercommunaux (participation financière à l'accueil des enfants de la commune au sein des centres de loisirs de Mirandol, Cagnac et Carmaux)	... 3 500 €

2-3-2- Participation transports scolaires :

La commune participe aussi aux transports scolaires des enfants de la commune de la maternelle au lycée pour un montant prévisionnel de 6 800 €

2-3-3-Subventions associations

La commune de Tanus soutient les associations locales. Cette année compte tenu du contexte sanitaire, de la suspension des animations sportives, et culturelles, les élus ont souhaité maintenir le versement des aides financières aux associations :

	2020	2021
Comité Foire Ségala	700,00 €	700,00 €
Comité Fêtes	700,00 €	700,00 €
Football Club Tanusien	300,00 €	300,00 €
Boule Tanusienne	200,00 €	200,00 €
Gym Viaur		150,00 €
Sté de Chasse	100,00 €	100,00 €
APPMA Carmaux	50,00 €	50,00 €
Club del'Amitié	200,00 €	200,00 €
Ass. Viaur Cérou	135,00 €	135,00 €
ASAD	135,00 €	135,00 €
Ass ADMR St Jean de Marcel	135,00 €	135,00 €
Debout les Yeux - La Crouzié	200,00 €	200,00 €
2051 Anis Humanitaire (sub exceptionnelle)		100,00 €
Total	2 855,00 €	3 005,00 €

2-4 Vue d'ensemble des principales dépenses et recettes de la section

Dépenses 2021		Recettes 2021	
Charges à caractère général	162 300	Atténuation de charges	
Charges de personnel	112 240	Produits des services	3 700
Autres charges	115 500	Impôts et taxes	159 500
Charges financières	2 301	Participations	141 645
Charges exceptionnelles		Autres produits	46 500
Amortissements et provisions	1 770	Produits financiers	
Autofinancement des investissements	85 500	Produits exceptionnels	
		Excédent reporté	128 266
Total	479 611	Total	479 611

3 -La section d'investissement

3-1 Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme de la commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe : .

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Figure aussi parmi ces dépenses le remboursement du capital des emprunts en cours

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets individuellement identifiés, le produit de la taxe d'aménagement encaissée suite aux constructions non agricoles réalisées sur la commune, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année n-2, une partie de l'excédent de l'année n-1 affecté à l'investissement.

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement (opérations réelles)

Programme	Dépenses 2021	Recettes 2021
Report N-1	1 213	
Excédent fonctionnement reporté		261
Autofinancement prévisionnel		85 500
Capital Emprunts	25 650	
FCTVA		18 550
Taxe aménagement		15 000
Amortissements		1 770
Cautions s/loyers	2 500	2 500
PVR		800
Opérations financières	29 363	124 381
Travaux voirie FAVIL 2021	57 000	14 000
Retable Eglise Fournials	27 122	16 719
Travaux Halle	3 070	23 201
Travaux Eglise Fournials	7 208	32 185
Eclairage public	47 000	39 000
Elaboration PLU	18 253	
Matériel atelier	3 000	
Armoire frigorifique producteurs locaux	5 000	
Rénovation énergétique salle communale	93 070	47 800
Aménagement Place du ségala	6 800	
Opérations d'équipement	267 923	172 905
Total général	297 286	297 286

Les principaux investissements sont :

- Travaux de voirie pour 57 000 € TTC, dont un reliquat à payer de 9 000 € pour des travaux réalisés en 2020. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 35 % par le Département.
- Retable Eglise St Salvy de Fournials : poursuite de la rénovation du retable, dont les travaux sont subventionnés à 80 % par la DRAC, la Région et le Département.
- Travaux halle : fin des travaux sur ce bâtiment, aide financière de 23 201 € Leader en attente de versement.
- Travaux Eglise de Fournials : fin des travaux de réhabilitation de l'Eglise, les demandes de versement des subventions de l'Etat (DETR) , de la Région, du Département ont été réalisées en fin d'année 2020.
- Eclairage public : rue de Tréban, rue de Puech Redon, Impasse de Puech Redon. Ces travaux sont subventionnés par le Syndicat SIER Tanus, seul la TVA reste à la charge de la commune.
- PLU : poursuite de l'élaboration du Plan Communal d'Urbanisme
- Armoire frigorifique : achat d'une armoire frigorifique mise à la disposition de la Boulangerie Pâtisserie du Viaur afin de promouvoir la vente de denrées alimentaires issues de productions locales.
- Rénovation énergétique salle communale : Projet de travaux de rénovation énergétique de la salle communale construite en 1990/1991. Des aides financières sont accordées par l'Etat (DSIL), ainsi que le Département.
- Aménagement Place du Ségala : dans un premier temps ouverture de crédits pour financer une étude d'aménagement de cette place, effectuer un diagnostic des platanes.

3-3- Etat de la dette

Nature Emprunt	Organisme	Année de réalisation	Durée	Capital initial	Capital restant du au 31/12/2020	Annuité	
						Capital	Intérêts
Travaux Bâtiments communaux locatifs	CA	2010	12 ans	60 000	6 326.64	6 326.64	291.03
Fermeture halle foirail	CA	2012	10 ans	15 000	3 537.60	1 730.72	155.65
Voies-réseaux	CA	2010	15 ans	27 000	10 163.44	1 998.32	339.12
Accueil familial	CARSAT	2012	20 ans	94 927	52 209.85	4 746.35	/
Accueil familial	CDC PLAÏ	2012	30 ans	47 495	34 622.28	1 599.76	103.87
Accueil familial	CDC PLUS	2012	30 ans	103 139	77 577.39	3 304.09	853.35
Achat camion	CA	2020	7 ans	15 000	15 000.00	2 117.92	60.58
Travaux Halle et Eglise Fournials	CA	2020	15 ans	60 000	60 000.00	3 804.95	441.17
Total				482 561	259 437.20	25 628.75	2 244.77

Le remboursement de la dette est financé par les recettes de fonctionnement du budget communal, plus précisément le produit des locations de logements communaux permet de couvrir cette dépense.

4- Budget annexe Centre Communal d'Action Sociale

Le budget prévisionnel du CCAS de Tanus se résume comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
<i>Fonctionnement</i>			
	<i>Total</i>		<i>Total</i>
6132 Location immobilières	16 290	002 Excédent reporté	3 923
614 Charges de copropriété	1 800	7031 Pdt Concessions	
6232 Fêtes et cérémonies	300	752 revenus immeubles	16290
6561-68 Secours d'urgence	2 000	758 produits divers	1800
6574 Sub. autres organismes	623		
6718 Charges exceptionnelles	1 000		
TOTAL	22 013	TOTAL	22 013
<i>Investissement</i>			
		001 Excédent reporté	1 321
164 Cautionnements	1 321	164 Cautionnements	1 321
TOTAL	1 321	TOTAL	1 321

Les dépenses et recettes de ce budget concernent essentiellement les logements destinés à l'accueil familial : loyers.

5-Présentation agrégée budget principal et budget CCAS

Sections	Budget Général	CCAS	Total Cumulé
Investissement <i>(opérations réelles)</i>			
Dépenses	297 286	22 013	319 299
Recettes	297 286	22 013	319 299
Fonctionnement			
Dépenses	479 611	1 321	480 932
Recettes	479 611	1 321	480 932
Total Général			
Dépenses	776 897	23 334	800 231
Total Général			
Recettes	776 897	23 334	800 231

6-Effectif de la collectivité

Le personnel de la commune comprend 5 agents dont 2 à temps complet qui se répartissent comme suit :

Personnel administratif

- 1 rédacteur titulaire à temps complet chargé du secrétariat de mairie
- 1 adjoint administratif contractuel à 15 h / semaine chargé de la gérance de l'Agence Postale Communale

Personnel technique

- 1 adjoint technique principal titulaire à temps complet
- 1 adjoint technique titulaire à 17.50 h / semaine

Les domaines d'intervention de ces 2 agents sont variés : entretien des bâtiments communaux, de la voirie, de certains espaces verts, des cimetières, etc...

- 1 adjoint technique titulaire à 2 h / semaine chargé de l'entretien des locaux de la mairie

7- Les élus

Le conseil municipal de la commune est composé » de 15 élus dont :

- le maire
- 3 adjoints
- 2 conseillers délégués

Le maire et les adjoints perçoivent une indemnité de fonction.

